

SANOFI à Elbeuf (76) : deux mois de grève



Démarrée le 6 octobre, la grève s'est terminée le 12 décembre. Durant plus de deux mois, les travailleurs/ses ont organisé le mouvement à travers une grève de 2 heures de chaque équipe de travail et des assemblées générales pour décider des suites. La CFDT a abandonné les grévistes assez rapidement, la CGT a fait de même début décembre, signant un protocole de fin de grève rejeté par l'A.G.

Les grévistes n'ont pu imposer l'ensemble de leurs revendications, mais les acquis ne sont pas négligeables : la titularisation de CDD et d'intérimaires, la revalorisation de l'indemnité de transport, l'intégration de la prime de douche dans le salaire de base. L'intransigeance de la direction de SANOFI qui refusait toutes négociations salariales au sein d'un établissement a été ébranlée. **Par la lutte, on peut remettre en cause ce qui est présenté comme inéluctable!** La solidarité ouvrière, le soutien de plusieurs sections syndicales, ont permis d'indemniser partiellement les grévistes.

Saint Denis (93) : l'UL Solidaires lutte contre les expulsions

Depuis quelques semaines, le préfet expulse des habitant-e-s de Saint-Denis de leur logement en prétextant la dangerosité des bâtiments. Le préfet Lambert, grand ami du Président Sarkozy, veut faire croire qu'il expulse ceux qui y vivent pour les «protéger» alors que c'est l'hiver, que tous les centres d'hébergement sont saturés et qu'aucun logement de remplacement n'est proposé. Le préfet a annoncé qu'il allait continuer les expulsions. **Des centaines de personnes sont directement concerné-e-s à Saint-Denis, des milliers en Seine-Saint-Denis.**

La préfecture fait preuve d'un mépris insupportable pour les habitant-e-s expulsé-e-s. Les expulsions sont toujours violentes, indignes. Après s'être attaquées sans ménagement aux Roms, l'Etat continue de suivre une ligne politique digne de l'extrême-droite. **Il est inacceptable qu'une partie de nos voisins et voisines, de nos ami-e-s, de nos élèves, de nos camarades de classe, de nos collègues de travail se retrouvent broyé-e-s par l'Etat et ses représentants préfectoraux.** Plusieurs manifestations de soutien aux habitant-e-s expulsé-e-s ont eu lieu.

L'ensemble des expulsé-e-s et leurs soutiens exigent l'arrêt des expulsions, la reprise des négociations avec l'Etat, la régularisation des sans-papiers, le relogement des habitant-e-s expulsé-e-s. Un comité de mobilisation contre les expulsions s'est constitué. Il réunit les expulsé-e-s, des habitant-e-s de la ville, des militant-e-s de plusieurs associations, syndicats (dont l'Union Locale Solidaires) et organisations politiques. Il appelle les habitant-e-s de Saint-Denis à se solidariser avec les expulsé-e-s et à lutter tous ensemble contre ces expulsions illégitimes. La préfecture doit stopper immédiatement cette politique d'expulsion. La situation des familles, notamment celles qui campent devant la Mairie dans le froid, exige la reprise immédiate des négociations.

Des conséquences dramatiques :

- **perte du logement**, même précaire, pour se retrouver à la rue ou dans de sordides « hôtels sociaux » à l'autre bout de la région où la place n'est « garantie » que pour quelques semaines.
- **déscolarisation des enfants** des familles concernées qui jusqu'ici suivaient leur scolarité à Saint-Denis (en maternelle, primaire et collège !)
- **perte des effets personnels**, des objets de la vie quotidienne (vêtements, papiers administratifs...) qui se retrouvent prisonniers de bâtiments murés.

La Poste (91) : grève victorieuse à Draveil et Vigneux

La direction ne les croyait pas Solidaires, ne les pensait pas Unitaires mais, dès le premier jour, elle a dû faire face à la Détermination sans faille des facteurs et factrices de Draveil et Vigneux. Le bilan est sans appel à l'issue des 3 jours de grève.

En grève pour l'emploi : conditions de travail exécrables depuis plus d'un an à cause du manque de personnel chronique, difficultés pour poser les congés, tournées à découvert et sécables à tout va. Avant la grève la direction ne proposait que le comblement de 4 emplois par des CDD. Elle a dû revoir sa copie : **6 nouveaux collègues en CDI** et l'engagement pour un comblement immédiat de tout les emplois vacants, actuels et futurs ! Au total **10 emplois acquis par la grève** !

Prime « facteur d'avenir » : 37 euros au départ... 450 à l'arrivée ! Comme un affront de plus, après le premier trimestre, la direction ne prévoyait que 37 euros par agents au titre de la prime « facteur d'avenir » ! Trop de tournées à découvert sans doute. A qui la faute ? Là aussi, révision de copie : **la prime sur les 3 premiers trimestres est calculée au maximum** et pour le 4^{ème}, toujours en cours, elle suit de très près la même tendance.

Un centre courrier uni, ferme et déterminé : les agents ont obtenu plusieurs autres avancées mais, la plus importante est sans doute la découverte d'une force et d'un esprit collectifs qui les rendent beaucoup plus forts face à une direction qui ne les pensait pas capables d'une telle résistance.

Les facteurs et factrices ont conclu leur action avec un dernier coup d'éclat : **ils ont refusé la neutralisation d'un jour de grève** en échange de l'écoulement du courrier en attente ! Ils et elles assument leurs 3 jours de grève. A la Poste d'en assumer les conséquences !

Associations sanitaires et sociales : en grève le 7 décembre

Mercredi 7 décembre à l'appel de la fédération Sud Santé Sociaux, des milliers de salariés-es de la Branche des Associations Sanitaires et Sociales (BASS) étaient en grève et dans l'action pour dénoncer la « casse » des Conventions Collectives (CC). Des manifestations et rassemblements ont eu lieu devant les chambres patronales, les ARS et à Paris devant les ministères du travail et de la santé. Plus de 1000 à Paris, 300 à Lyon, 150 à Clermont Ferrand, mais aussi à Rouen, Albi, etc. dans une indifférence médiatique inquiétante...

La dénonciation de la Convention Collective 51 par la fédération patronale (Fehap) est effective depuis début décembre. Pour la Convention Collective 66 le ministère du travail a, une fois de plus, fait le constat de l'échec de la négociation, et les employeurs (Syneas) s'approprient à dénoncer la première convention collective du secteur médico-social et social (250 000 salariés-es).

La crise des financements publics accélère le processus de restructuration en cours depuis 2002 dans l'ensemble du secteur sanitaire et social. **Les petites associations disparaissent au profit d'associations qui n'ont rien à envier aux groupes privés lucratifs en matière de gestion des établissements et services.** C'est bien à l'abandon complet des valeurs associatives auquel on assiste et à la mise en œuvre de politiques qui ne visent qu'à détruire les acquis sociaux, réduire le coût du travail et augmenter la « productivité » dans un secteur confronté quotidiennement à la maladie, aux handicaps et à la pauvreté. Face à cette offensive globale et concertée entre le gouvernement Sarkozy, les patrons associatifs et les groupes privés, la fédération Sud Santé Sociaux appelle dans les semaines et mois à venir les salariés-es, leurs organisations syndicales à organiser dans l'unité la résistance contre la marchandisation des activités sanitaires et sociales et la casse des conventions collectives. Partout des Assemblées Générales dans les établissements et les départements doivent être organisées pour mettre en œuvre cette résistance et porter les revendications sur les salaires, les conditions de travail et l'amélioration des prises en charge des patients et usagers du secteur. La fédération Sud Santé Sociaux mettra tout en œuvre pour organiser les luttes des salariés-es de la BASS, pour une convention collective de la branche, pour la défense de l'ensemble des acquis sociaux et une protection sociale solidaire de haut niveau, protectrice des personnes les plus fragilisées et particulièrement en danger par ces temps de crises.

Valenciennes (59) : l'action continue pour soutenir Charly

Charly, salarié de Pompes Funèbres Générales Valenciennes, a reçu sa lettre de licenciement le 21 novembre et est censé quitter définitivement l'entreprise en janvier prochain. Le grief, ridicule, retenu à son encontre est désormais connu : la soi-disant utilisation d'un véhicule professionnel à des fins personnelles... alors même que la direction admet qu'il était d'astreinte !

En mettant en exergue un extrait d'un article consacré à la grève du 6 septembre dernier que Charly animait, la DRH a démontré qu'il s'agissait bien de le sanctionner pour son engagement syndical. En agissant ainsi, la direction a contribué à médiatiser davantage cette affaire et des mobilisations ont déjà eu lieu le 19 novembre dernier à Valenciennes ainsi que le 30 novembre où nous avons manifesté notre colère au siège parisien de la société.

Devant les Prud'hommes de Valenciennes, le 14 décembre notre avocat a plaidé la nullité du licenciement car consécutif à l'activité syndicale et a demandé la réintégration dans l'entreprise et ce sous astreinte de 20 000 € par jour de retard. Enfin, la société est déférée le 17 janvier 2012 devant le TGI de Paris, compte tenu de son refus persistant d'attribuer à notre organisation, implantée pourtant à OGF depuis 2010, l'ensemble des moyens syndicaux (panneaux, local, diffusion de tracts etc.) à l'instar des autres organisations et ce, là aussi, sous peine d'astreinte. Voilà ce qu'il en coûte de s'attaquer à notre organisation et à ses représentant-e-s !

BAFFY (21) : les salarié-es font respecter leurs droits

La société BAFFY connaissait ce que le patronat appelle un dialogue social apaisé : les salarié-es n'avaient pas droit à la parole sauf pour dire qu'ils et elles étaient d'accord avec les quelques miettes que voulait bien leur laisser leur patron. Cette gestion en dehors de toutes les règles, notamment celles des instances représentatives du personnel, est devenue insupportable : les droits des salarié-es, doivent être respectés sur la base du code du travail et des conventions collectives et non sur celle du bon vouloir de Christian Baffy ... qui est le président de la fédération du bâtiment du MEDEF !

C'est pour cela que des salarié-es ont décidé d'agir : ils et elles ont créé fin août une section SUD Industrie 21. Depuis, la société BAFFY s'adonne à un harcèlement judiciaire. **Ces procès sont motivés par la crainte de devoir obéir au droit du travail, d'être obligé de respecter les salarié-es. Encore une fois, le patronat montre son vrai visage !** Comme lors d'un récent rassemblement devant l'entreprise BAFFY, soutenons celles et ceux qui refusent le bâillon que le patronat veut imposer aux revendications légitimes des travailleurs/ses.



Le 4 janvier, nous serons à Compiègne avec les CONTI

Appel du comité de lutte des travailleurs de Continental pour exiger :

- La fin du harcèlement judiciaire contre les salariés de Continental et tous ceux qui défendent leurs droits et refusent les diktats patronaux.
- La reconnaissance du jugement de relaxe prononcé par le tribunal de Compiègne en faveur de Xavier Mathieu, la fin des poursuites pour refus du prélèvement ADN et l'assimilation de l'action revendicative à un délit.

Le mercredi 4 janvier 2012 à 13h30 se tiendra à la Cour d'appel d'Amiens le procès pour juger Xavier Mathieu, qui avait été pourtant relaxé par le tribunal de Compiègne, pour avoir refusé le prélèvement ADN suite à la simple amende à laquelle il avait été condamné, comme cinq autres travailleurs de Continental, pour leur participation à la manifestation contre la fermeture de l'usine de Clairoux, à la sous-préfecture de Compiègne en avril 2009.

Oui, il s'agit bien d'un acharnement de la part du gouvernement et de ses représentants pour continuer, plus de deux ans après la fin du conflit Continental, les poursuites judiciaires contre ceux qui ont eu l'audace de lutter contre les 1 113 licenciements annoncés par un groupe multimilliardaire. Le gouvernement n'a toujours pas digéré que les travailleurs aient fait front à la coalition d'un grand industriel, Continental, et l'Etat, en les obligeant à lâcher certaines garanties. Pendant des mois le gouvernement a poursuivi 7 salariés en demandant des peines de prison à leur rencontre pour leur participation à une manifestation, en demandant des dommages intérêts astronomiques. Le pouvoir a été désavoué par la justice. L'un d'entre eux a été relaxé et pour les six autres cela s'est réduit à une amende minime de principe, tout comme les remboursements ramenés à quasiment rien. Cela grâce à la mobilisation et au soutien de milliers de travailleurs.

Mais le gouvernement n'a pas lâché. Il a entrepris de nouvelles poursuites contre Xavier Mathieu, un des porte-parole des travailleurs de Continental, dont le crime était d'avoir refusé de se faire prélever son ADN, parce que ni lui, ni ses camarades n'acceptaient d'être considérés comme des délinquants pour avoir défendu leur peau. C'est exactement ce qu'a reconnu le tribunal de Compiègne. Il a relaxé Xavier Mathieu, en considérant que les manifestations des travailleurs pour défendre leurs droits, y compris celle à la sous-préfecture, ne pouvaient pas être assimilées à un délit. Et c'est ce que le gouvernement au service du patronat ne supporte pas. C'est pourquoi il a donné l'ordre de remettre en cause ce jugement et cette relaxe en demandant au parquet de faire appel.

Il faut que cela cesse ! C'est pourquoi **nous, salariés de Continental, appelons les travailleurs, les syndicats, partis, associations, attachés au respect des libertés individuelles et collectives à se joindre à la manifestation du 4 janvier à Amiens pour exiger la relaxe définitive de Xavier Mathieu et la fin du harcèlement judiciaire contre ceux qui défendent leurs droits.**

Journées intersyndicales Femmes : ce sera les 13 et 14 mars

Organisées par Solidaires, FSU et CGT ces journées se tiennent chaque année depuis 1998 et rassemblent plusieurs centaines de participant-e-s. Pour 2012, quatre thèmes ont été retenus : **lesbophobie et travail – femmes dans les révolutions arabes – égalité professionnelle dans la Fonction publique – femmes et sport**. Syndicalistes, militantes associatives, chercheuses introduisent chacun de ces débats. Cette formation est un lieu de réflexions, d'échanges et de confrontations qui permet d'approfondir les questions revendicatives sur nos lieux de travail et de poser la question de la place des femmes dans les syndicats.



Par ailleurs, le **numéro 2 du bulletin de la commission Femmes de l'Union syndicale Solidaires** a été adressé aux organisations membres ; c'est un outil pour tous les militants et militantes.



Restauration ferroviaire : en grève les 15 et 16 décembre

Les 15 et 16 décembre, les salarié-es chargé-es de la restauration ferroviaire dans les TGV étaient en grève. **La SNCF a livré le marché à Crémonini, entreprise sous-traitante qui ne cesse de s'attaquer aux droits des salarié-es.** Une fois de plus, ils et elles ont dû cesser le travail pour faire entendre leurs revendications en matières de conditions de travail et de salaire.